

PEDRO DIEGO S.A.

CONDITIONS GENERALES DE VENTES

Toutes nos offres sont susceptibles d'être modifiées avant confirmation de la commande par le client. Tous les cas de force majeure ou les autres circonstances exceptionnelles nous dégagent de toute obligation envers l'acheteur. Les présentes conditions de ventes y compris la clause de réserve de propriété ont été préalablement communiquées au client avec la liste de prix.

ARTICLE 1 : COMMANDES

Toute commande implique une adhésion totale et sans réserve de l'ensemble des conditions générales de ventes par l'acheteur. Ces conditions prévaudront à toutes autres sans un accord écrit de PEDRO DIEGO S.A. . *Ces conditions ne peuvent être annulées, remplacées ou modifiées par les documents, la correspondance, ou les conditions générales d'achat du client.*

ARTICLE 2 : LIVRAISONS

Les livraisons s'entendent par unités de conditionnement et aucun fractionnement n'est possible. Les retards éventuels ne donnent pas le droit à l'acheteur de refuser la marchandise, d'annuler la vente, d'établir des pénalités ou de réclamer des dommages et intérêts. Les délais de livraison sur les commandes ne sont qu'indicatifs, et ne sauraient engager la responsabilité de PEDRO DIEGO S.A.

ARTICLE 3 : RECEPTION DES MARCHANDISES

L'ensemble des marchandises expédiées en port payé par PEDRO DIEGO S.A. voyage aux risques et périls de l'acheteur, quelque soit le mode de transport utilisé. La responsabilité de PEDRO DIEGO S.A. cesse au moment où les marchandises sont prises en charge par le transporteur. La réception des marchandises éteint toute réclamation de la part de l'acheteur sauf si celles-ci sont portées sur le bon de livraison et confirmées par courrier recommandé dans les trois jours suivant la réception. En cas de détérioration importante d'un produit, l'acheteur s'engage à produire immédiatement envers PEDRO DIEGO S.A. les moyens de vérifier l'état des marchandises incriminées.

ARTICLE 4 : RAPPEL DES PRODUITS

En cas de rappel des produits pour quelque cause que ce soit, le client s'engage à coopérer avec PEDRO DIEGO S.A afin de fournir les informations nécessaires pour assurer une qualité optimale de nos produits et à prévenir tous risques.

ARTICLE 5 : FACTURATION

La facture est émise à la date de la vente. Notre aimable clientèle prend l'entière responsabilité du nom auquel elle fait rédiger sa facture ainsi que du numéro d'immatriculation qu'elle nous communique. Le tarif en vigueur PEDRO DIEGO S.A s'entend « franco » pour un minimum de livraison de 100 kg.

PEDRO DIEGO S.A facture l'acheteur selon le tarif en vigueur à la date de la commande. Les prix mentionnés sur les tarifs sont hors T.V.A.

ARTICLE 6 : PAIEMENT

Le règlement s'effectue au comptant à réception de la facture, par virement européen. La marchandise quitte nos entrepôts à réception de l'envoi des fonds.

Tout litige relatif à la validité de l'exécution, l'interprétation ou la résiliation des dites conditions générales de ventes sera tranchée définitivement par le tribunal de commerce de Madrid quelque soit le lieu de livraison et même en cas d'appel en garantie et de pluralité de défendeurs.